

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2184

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **ZAC Pesselière - Réalisation de travaux d'infrastructures primaires - Quitus donné à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 8 juillet 1999, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation de travaux d'infrastructures primaires dans le cadre de la ZAC Pesselière à Mions.

Ce réaménagement a été confié à la SERL par convention de mandat signée le 13 août 1999.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle a été fixé à 772 916,52 €HT, soit 932 137,32 € au taux de TVA de 19,60 % en vigueur en 1999, comprenant la rémunération forfaitaire de 64 348,73 € TTC.

A ce jour, l'ensemble des travaux est achevé et a fait l'objet d'une réception définitive.

Le bilan financier définitif présenté par la SERL fixe le montant des dépenses totales à 789 791,95 € TTC, compte tenu du taux de TVA pris en compte pour la période.

Les travaux étant achevés conformément au programme défini et l'enveloppe financière ayant été respectée, la SERL demande quitus de sa mission en application de l'article 10 de la convention de mandat, et par conséquent le versement du solde de sa rémunération correspondant à 5 % de sa rémunération forfaitaire ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-4211 en date du 8 juillet 1999 ;

Vu l'article 10 de la convention de mandat ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Donne quitus à la SERL pour sa mission de mandataire pour les travaux primaires de la ZAC Pesselière à Mions.

2° - Autorise le versement du solde de la rémunération à la SERL.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002 et sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 0418.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,